



N° OJ : 37

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/06/2022

Objet : Centre administratif, boulevard Anspach 6 à 1000 Bruxelles.- Demande d'autorisation de tournage au Centre administratif.- Convention film "Le plus vivant possible".

Le Conseil communal,

Considérant que l'autorisation de tourner quelques séquences du long métrage "LE PLUS VIVANT POSSIBLE" du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2022 dans les locaux du service des « Contrats de quartier » situés au 14ème étage et dans le hall d'entrée du Centre administratif, a déjà été demandée au Collège (Farde n° 2454518);

Considérant que la convention d'occupation temporaire des lieux à titre gratuit devait être proposée à l'approbation du Collège après que les mises au point aient été effectuées;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : la convention d'occupation temporaire des locaux du service des « Contrats de quartier » situés au 14ème étage et du hall d'entrée du Centre administratif pour le film "LE PLUS VIVANT POSSIBLE" du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2022 est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)